

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES DE QUARTIER

Préambule :

Afin d'associer la population à la vie de la cité, le conseil municipal de la commune de Tours-sur-Marne a le souhait de créer des Assemblées de Quartier dans le but d'instaurer une démocratie participative.

L'existence d'Assemblées de Quartiers permettra aux habitants d'interpeller les élus en charge de la commune sur les affaires collectives les concernant. Les membres de l'Assemblée pourront poser des questions, demander des explications et faire part des problèmes inhérents à leur Quartier dans un souci d'écoute et de respect mutuel.

Les Assemblées de Quartiers seront également force de proposition avec la création d'un budget participatif. Les habitants pourront ainsi s'investir auprès des élus dans la mise en œuvre d'un projet collectif.

I - Les Quartiers du village

A - Principe

Il a été décidé par la délibération du conseil municipal du mercredi 29 septembre 2021 que le village serait découpé en 3 Quartiers suivant la définition sus-nommée dans le préambule.

Est désigné Quartier une entité géographique vaste représentant un tiers du village. Il regroupe plusieurs rues et des populations diverses. Ces Quartiers ont pour vocation de créer du lien entre les habitants du village la composant. Un lien que les divers secteurs du village n'auraient pas forcément entretenus sans le partage d'un intérêt commun.

Le découpage retenu tient compte du nombre de foyers que chacun contient afin de créer trois groupes homogènes et équitables. Les limites de ces quartiers sont donc soumises à révision en fonction de l'évolution démographique du village à chaque mandat.

B - Trois quartiers (annexe n°1)

Il a été retenu le principe d'un découpage géographique et non historique et sectoriel. L'objectif est de mélanger des populations résidant dans des lieux différents du village afin de créer du lien et du dialogue et de mieux comprendre les attentes et problèmes des uns et des autres.

II - Mode de fonctionnement (annexe n°2)

A - Composition des Assemblées de Quartiers

Les habitants du Quartier siègent de droit à l'Assemblée dès lors :

- qu'ils sont en âge de voter et sont inscrits sur les listes électorales du village,
- qu'ils sont résidents permanents de la commune,
- qu'ils ne sont pas membres du Conseil municipal

Les Assemblées de Quartiers sont réunies une fois par semestre soit deux réunions dans l'année civile.

Le Maire préside ces Assemblées. Il peut être remplacé par un Adjoint. Le Président est assisté par un Adjoint et trois conseillers municipaux.

B - Rôle des Assemblées de Quartiers

1 - Evoquer les problèmes

Ces réunions permettent à la population de faire remonter aux élus les problèmes rencontrés sans mettre en avant les intérêts particuliers mais l'utilité commune et collective du Quartier.

Les élus présents peuvent se réserver le droit de répondre ultérieurement aux questions posées sur le compte-rendu qui sera mis à disposition à la Mairie et sur le site de la commune.

2 - Proposer un projet

a - Principe

Tous les ans, le Conseil municipal prévoit une ligne budgétaire nommée « Projet participatif ». La somme peut varier d'une année à l'autre.

Chacune des Assemblées de Quartiers pourra proposer une fois par an un projet d'utilité publique à la hauteur maximale de la somme déterminée dans le budget par le Conseil municipal. Le projet doit être destiné à l'ensemble du village et pas seulement à un Quartier selon un cahier des charges nommé « Dossier projet participatif ». Il est fixé par la commune et doit être retiré en Mairie (annexe n°3) :

- nature du projet
- budget maximal
- description
- utilité publique
- plusieurs devis comparatifs

b - Choix du projet annuel

La commission « Démocratie participative » analysera les projets et accompagnera les rédacteurs dans leur démarche. Elle se chargera de présenter les projets au Conseil Municipal pour accord.

Si un seul projet est accepté par le Conseil municipal, il sera débattu avant sa mise en œuvre. Si plusieurs projets sont acceptés, la décision finale reviendra à la population lors d'un vote populaire.

2 - Les délégués de Quartier

a - Rôle

Certaines démarches exécutées par l'Assemblée ne peuvent pas se faire de manière collective :

- document préparatoire à l'Assemblée,
- dossier « Projet participatif ».

Chacune des Assemblées pourra se doter d'un délégué qui servira d'intermédiaire entre les habitants du Quartier et la Mairie. Le délégué rédigera les documents sus-nommés. Il pourra se faire aider par d'autres membres de l'Assemblée du Quartier dans sa tâche.

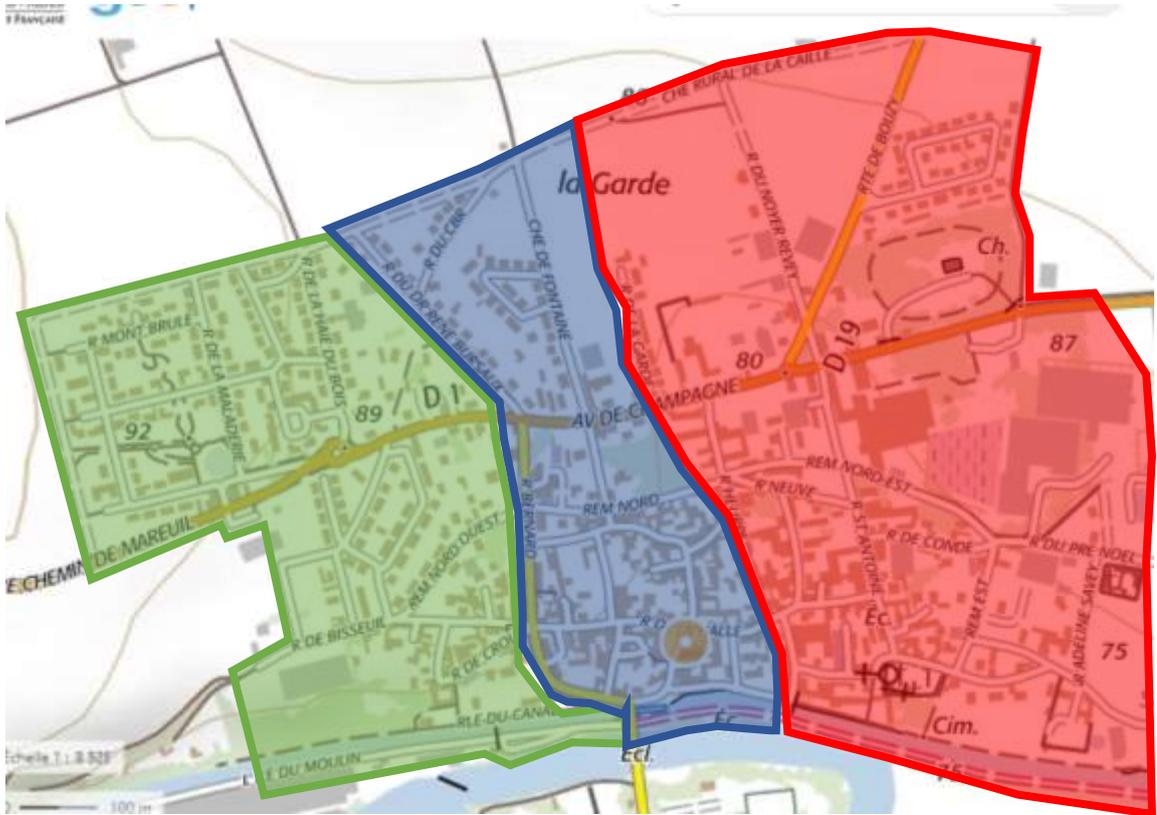
Une salle pourra être mise à disposition des représentants de l'Assemblée afin de discuter des projets. Le tirage de photocopies sera possible en Mairie pour communiquer avec la population du Quartier dans le cadre de la mission du délégué.

b - Election du délégué de Quartier

Le délégué de Quartier sera élu à main levée lors de la première réunion parmi les membres de droit de l'Assemblée du Quartier présents. Sans candidat, le vote pourra se faire lors d'une prochaine réunion. L'Assemblée pourra demander une élection à bulletin secret mais devra prévenir les services de la Mairie une semaine avant.

Le délégué est élu pour une durée de 1 ans renouvelable.

Annexe n°1 : Les Assemblées de Quartiers



Quartier Ouest	Quartier Centre	Quartier Est
<ul style="list-style-type: none"> - Rue du Mont brûlé - Rue des Champs Tortus - Rue des Hauts de Tours - Rue du Buisson Jacquet - Rue de la Maladrie - Rue Clos des fourches - Rue de la Chenevrière - Rue de la Haie du bois - Rue de l'Avenir - Rue des Bobines - Rue Antoine Drouilly - Rue André Chassigneux - Rue rempart Nord-Ouest - Impasse des fées - Rue de Bisseuil - Rue des Fossarts - Rue de Crouy - Ruelle du domaine - Ruelle du Canal - Avenue de Champagne (n°2, 6, 8, 3, 9, 11) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rue du Magasin - Rue du Pont - Quai du Canal - Rue du Port - Rue du Moncey - Ruelle Saint-Maurice - Rue de la Halle - Place de la République - Rue du Bureau - Impasse du Bureau - Rue Saint-Maurice - Rue de la vieille Moterie - Rue des Fossés - Rue du Touchet - Rue Rempart Nord - Rue de Fontaine - Avenue de Champagne (n°12, 16, 18T, 20, 19, 21, 23, 25, 31, 33) - Rue du Docteur Bursaux - Chemin de Fontaine - Rue du CBR - Rue Gaston Erling 	<ul style="list-style-type: none"> - Rue du Noyer Revey - Rue de la Garde - Avenue de Champagne (n°35, 22, 28) - Rue de la Croix Saint-Jacques - Rue des vendanges - Rue des Moissons - Rue Heurpé - Rue neuve - Rue du Rempart Nord-Est - Rue Protain Gervais - Rue Saint-Antoine - Rue de Condé - Rue du Pignon bavard - Rue de l'église - Rue du Canal - Rue du Château - Rue Basse du Faubourg - Rue du Rempart Est - Rue Adeline Savey - Rue du Pré Noël - Chemin du clos Valin

Annexe n°2 : Organigramme de fonctionnement des Assemblées de Quartiers



Les Assemblées de Quartiers, c'est quoi ?

UN village,
TROIS Quartiers

Réunion tous
les semestres

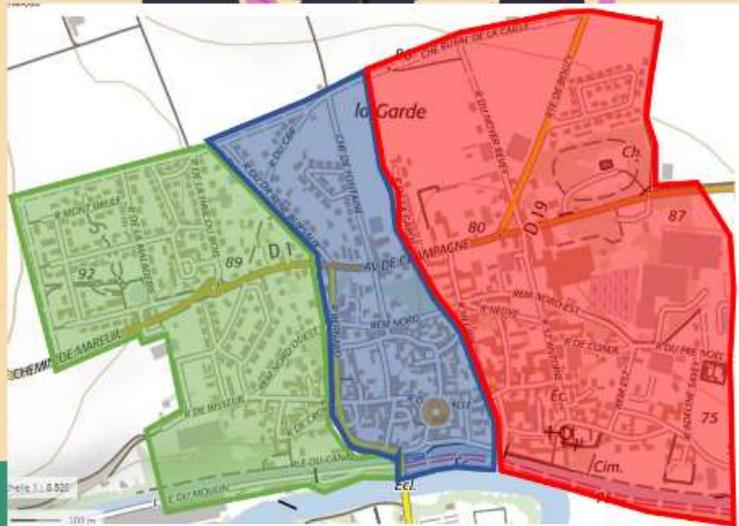
Répondre aux
questions de
la population

Présidé par le
Maire et des
membres du
Conseil
municipal

Être résident
du Quartier

Être inscrit
sur les listes
électorales du
village

Avoir plus
de 18 ans



PARCE QUE VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Les projets participatifs, c'est quoi ?

UNE Assemblée,
UNE proposition
de projet

Un budget
participatif de
7000 € en
2021

Un projet
d'utilité
publique

Un projet qui
profite à
l'ensemble du
village

Un cahier
des charges

Un délégué de
Quartier pour
mener le
projet

Plusieurs
projets,
vote de la
population

Un
seul projet,
vote du
conseil



**PARCE QUE LES HABITANTS SONT DES
ACTEURS DE LEUR COMMUNE**

powered by

 **PIKTOCHART**

Annexe n°3 : Cahier des charges du projet participatif

Nom du projet :		Quartier _____
Domaine traité : <ul style="list-style-type: none">- Environnement- Bien-être- Sport- Convivialité- Sécurité- Autre : Préciser _____		
Description du projet :	Décrire l'utilité publique du projet :	
Localisation du projet (rayonnement sur l'ensemble du village) :		
Coût du projet : Entre _____ € et _____ € <i>(Le coût ne peut pas excéder la somme inscrite au budget annuel par le conseil municipal)</i>		
Détail du coût du projet (joindre plusieurs devis estimatifs du projet) :		
PARTIE RESERVEE A LA COMMISSION MUNICIPALE :		

Compte-Rendu de l'assemblée de quartier Centre du Lundi 18/10/2021

Le conseil municipal était représenté par : Jean-Michel, Grégory, Sabine et Marie-France.

16 habitants du Quartier Centre étaient présents.

Nous avons commencé par les présentations des membres du Conseil pour poursuivre par les différents participants.

Grégory a ensuite présenté le diaporama pour le fonctionnement des réunions de quartiers et projets.

Les principaux sujets abordés par les participants :

- Non respect des règles de circulation dans les rues du village
- Les bouches d'égouts : trop bruyante à chaque passage de camion : avenue de Champagne
- le non-respect de la limitation de vitesse principalement dans la rue Heurpé malgré le panneau de circulation 20, voir pour chicane fleurie
- Demande de décaler le passage piéton dans la rue Bernard (arrêt de bus scolaire) car dangereux et pas de visibilité
- Enfouissement du réseau - arrivée de la fibre - prévue fin 2022 pour la Région Grand Est
- les poubelles mises bien avant le ramassage au coin de la salle des fêtes
- les déjections canines non ramassées par leurs propriétaires
- la déchetterie taxée pour le professionnelle 30 € trop onéreux
- l'arrêt de la collecte du verre (31/12/21) - voir pour horaires de dépôt du verre dans les bennes : 7h/22h - sera-t-il respecté ?
- Borne électrique : utilisation par les touristes étrangers possible avec les cartes abonnement.
- La brocante pourrait-elle être maintenue par la municipalité Il a été répondu que le souhait majeur serait d'avoir un comité des fêtes pour continuer à organiser ce genre de manifestations.

Jean-michel a insisté sur le fait qu'il était important que le comité des fêtes continue à exister et que les comptes étaient très bons - reste à trouver des personnes qui souhaitent s'investir pour leur village.

Concernant les projets : la sécurité ne doit pas être un projet prioritaire, Il es du ressort de la commune d'assurer au maximum la sécurité de ses habitants.

Les participants étaient très satisfaits du concept pour pouvoir être entendus et écoutés.

Compte-Rendu de l'assemblée de quartier Est du jeudi 21/10/2021

Le conseil municipal était représenté par : Jean-Michel, Jackline, Sabine, Julien et Christine.

10 habitants du Quartier Est étaient présents.

Nous avons commencé par les présentations des membres du Conseil pour poursuivre par les différents participants.

Jean Michel a ensuite présenté le diaporama pour le fonctionnement des réunions de quartiers et projets.

Les principaux sujets abordés par les participants : la sécurité par rapport à la circulation et la rénovation de l'impasse St Antoine.

ENTREE COTE BOUZY

Est jugée dangereuse à cause de la vitesse des véhicules qui entrent dans le village. Le sujet avait déjà été évoqué avec Mme Potisek, sans changement
Les barrières sur le trottoir le long de la route ne sont pas en bon état

AVENUE DE CHAMPAGNE

La circulation sur cette rue est dangereuse également à cause de la vitesse. Celle -ci est causée par la longueur de l'avenue.(comme Louvois)

RUE HEURPE

Le **20** n'est pas souvent respecté

L'éclairage de la rue par des spots au sol ne fonctionne pas bien en quantité d'éclairage, en plus, il est dirigé vers le ciel.

Réponses :

Lors de travaux d'enfouissement des réseaux dans cette rue, les habitants de cette rue ont été consultés et ont refusé que des lampes soient fixées sur quelques murs des habitations.

La réfection de ces éclairages sera réalisée quand ces derniers seront hors d'usage.

FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE

Il y a un décalage sur l'horloge qui programme les lampes de l'avenue de Champagne et de la partie Nord . réparation en cours.

Plaque à vérifier devant la maison de Mme Boudin car elle est bruyante

De nouvelles LEDS ont été posées et leur intensité baisse la nuit de 30%.

RUE DE L'EGLISE

L'école dans cette rue étroite concentre les voitures aux heures de dépôt des enfants. Il n'y a pas assez de parking pour se garer avant d'aller emmener les enfants à pied à l'école.

La sécurité de l'accès à crèche + école est à améliorer. Quand il était en activité, le plot auto-relevable placé à l'entrée de la rue a causé 2 accidents (car les voitures n'avaient pas vu qu'il était relevé) et des frais de réparation.

Rappel c'est une zone 20 c'est-à-dire zone de rencontre où les piétons et les vélos sont prioritaires par rapport aux voitures.

PROJET DEVIATION DE TOURS

Ce projet a déjà été évoqué pour diminuer la circulation du centre (ex : Plivot) Mais ce projet n'a pas abouti car il baisserait la fréquentation des commerces du centre.

Élément de réponse apporté par Jean Michel

Le village compte 2 routes départementales : D19 (Athis-Bouzy) et D1 (Bisseuil-Condé).

De nombreux camions transitent par le village. Le projet de déviation n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat. Et ne résoudrait pas le trafic de la D19.

Une étude de sécurité routière vient d'être rédigée, plusieurs propositions ont été émises pour augmenter la sécurité :

Rétrécir l'avenue par un système de chicane, mettre des ralentisseurs sur l'entrée côté Bouzy, ...

Le but n'est pas forcément de mettre toutes les départementales (D19 et D1) à  sur la totalité de la traversée du village.

IMPASSE ST ANTOINE



- du gravier recouvre le sol de l'impasse, les habitants voudraient que le sol soit rénové avec du goudron, les gravillons ne sont pas adaptés
- il y a des personnes qui occupent beaucoup de place de parking, les habitants de l'impasse aimeraient des places qui leur soient attribuées.
- Quand il pleut un peu fort, toute l'eau de la rue St Antoine descend et s'accumule dans l'impasse.
- Le sujet a déjà été évoqué avec Mme Potisek

Idées : Revoir le diamètre des buses lors de travaux dans la rue

Réponses : la rénovation de l'impasse sera faite mais pas maintenant

AVALOIR à REVOIR dans cette impasse

RUE BERNARD DE NONENCOURT, privatisée ?

Le projet de la Maison Laurent Perrier prévoit la réunification de leurs sites et la privatisation de cette rue. (LP autorise l'accès de leur parking au public). Une servitude persistera sur cette rue car comprend la traversée de réseaux publics (gaz, eau, ...) mais aucune certitude sur l'accès par les habitants pour la traverser. (NDLR : permet l'accès des habitants du quartier croix st jacques au centre du village sans emprunter l'Avenue de Champagne qui est passagère.)

Aucun projet n'a été évoqué, mais majoritairement des éléments de sécurité dus à la circulation et la rénovation de l'impasse St Antoine.

M. Bonnaire a félicité le service exemplaire de la crèche et de la maternelle.

Jean-michel a redit que le comité des fêtes est à « prendre » - reste à trouver des personnes qui souhaitent s'investir pour leur village.

Assemblée de quartiers

Quartier ouest – jeudi 14 octobre

Nombre de personnes du quartier ouest présentes : 7 + Jean-Loup Bernard (correspondant l'Union)

Membres du conseil : Jean-Michel, Gregory, Jean-Pierre, Carine, Sandra

Début : 19h05

Mot d'accueil du maire

Tour de table des personnes présentes

Diaporama de présentation avec explication de Grégory

Explication du découpage : équitabilité au niveau du nombre de personnes et créer du lien entre les personnes pour créer des dynamiques communes (éviter les découpages traditionnels)

Délégué d'assemblée à rediscuter plutôt à la prochaine réunion, en février (janvier mois trois chargé avec les différents vœux)

Si une question est posée et que l'on n'a pas la réponse, les membres de la mairie donneront la réponse au délégué qui le transmettra à la personne concernée.

Budget participatif : insister sur le fait que c'est dans l'intérêt collectif, il y a un montant maximum ; chaque assemblée peut proposer un projet.

Le document à remplir sera à discuter en réunion de commission participative, pourquoi pas avec les personnes qui l'ont rédigé. Nous allons les accompagner.

Un seul projet retenu si plusieurs sont acceptés par la commission : vote de la population.

Deuxième temps de la réunion 19h18 :

Y a-t-il des remarques, des questions ?

Que comptez-vous faire pour la sécurité pour l'avenue de Champagne ?

Y a-t-il un projet d'aménagement pour les parcs du Haut de Tours ? Le parc d'aventures est très loin pour les enfants en bas âge qui habitent les Hauts de Tours.

Sortie du terrain de foot : est-ce un stop à la fin ?

C'est un chemin, la départementale est prioritaire. Il faudrait matérialiser au sol.

Vérifier la signalisation : fin de 70 mal placée, il faudrait la mettre plus loin pour éviter l'accélération trop tôt.

Attention c'est de la compétence du département.

Cet endroit est à sécuriser.

Rue du magasin, dangereux aussi

Réponse : Nous sommes conscients des différents points liés à la sécurité. Des discussions sont entamées pour discuter de la circulation de Tours.

30 à l'heure partout

20 à l'heure devant les écoles et zone partagée donc priorité aux piétons

Seule solution mettre des chicanes, des haricots mais certains ne vont pas apprécier car beaucoup de camions et d'agriculteurs.

Faut-il des priorités à droite, des feux rouges : toutes les options seront examinées par la commission.

Idem devant la boulangerie quand on vient de Bouzy et la sortie devant Laurent Perrier.

Dernière rue avant le silo ; panneau Tours avant, trop tôt

Radar pédagogique : est-ce utile ?

Passage piéton en haut de l'avenue de champagne (rue Chassigneux). Mieux matérialiser les passages piétons près des arrêts de bus

Proposition : mettre un stop dans l'avenue de champagne près de l'arrêt de bus. Le conseiller sur la sécurité que Jean Michel a vu dit que ce qui a été fait à Bisseuil n'est pas conseillé, les départementales sont prioritaires. La mairie n'a pas la main sur les départementales. C'est à nous de proposer et de payer quand même.

Une solution pourrait être de mettre ce carrefour (Rue Bernard/av de Champagne) avec priorité à droite.

Devant l'école zone 20 il n'y a pas de passage piétons, ils sont prioritaires c'est le code de la route. Effectivement il est difficile de se garer en ce moment. Il y aura de nouvelles places après la construction du bâtiment.

Devant l'école, peut-être faudrait-il faire du co-voiturage pour diminuer le nombre de voitures

Un pédibus avait été réfléchi l'an dernier mais avec les conditions sanitaires cela n'a pas été fait, cela serait peut-être aussi une des solutions. A rediscuter

Question sur l'aménagement de jeux dans les Hauts de Tours :

Réaménagement de la partie centrale des Hauts de Tours

Les sumacs vont être supprimés, ils prolifèrent de trop.

Il y a des réseaux électriques dans le parc, on peut remettre des arbres pour ombrager l'allée.

Le « trou du maire » est un bon terrain de cross pour les vélos mais effectivement il pourrait y avoir des jeux pour les plus jeunes. Il y a de la place pour faire des choses.

Il y a 41 terrains de pétanque à Tours mais tous en bas ; un est enherbé, en haut dans le 1^{er} escargot. Il faudrait remettre en état.

Terrain communal en bas à la sortie direction Athis, peut être un parking mais pas trop possible, quelques jardins non utilisés. Ces terrains pourraient être mis à disposition.

Les Hauts de Tours : Une vraie réflexion depuis quelques mois avec Mme Martinval pour trouver des solutions d'aménagement. Se pose la question des buttes (attention cela avait été fait pour protéger les terrains des personnes qui habitent là). C'est un vrai sujet. Carlos ne souhaite pas enlever ces buttes naturelles car les gens ont aménagé derrière et cela ne serait pas forcément uniforme, joli.

Au début du projet il y avait des jeux qui étaient prévus. Qu'en est-il ?

L'escargot ne sert à rien (celui du fond pas celui en bas des Hauts de tours)

Discussion autour de la maison de Mme Hennon, est-elle vendue ? Ca serait le foyer rémois qui l'a vendue mais cette maison est toujours inoccupée.

Discussion autour des éclairages publics : officiellement les parcs et jardins doivent être éteints mais là ce n'est pas possible car cela éteint tout (tout est relié)

Renouvellement total des éclairages en cour

Débat faut-il éteindre les éclairages publics ? Ce n'est pas un choix pour l'instant.

Il y a des vidéos qui vont être installées mais si on éteint cela ne servira à rien. Nous avons déposé un dossier de video protection (dossier mené avec la gendarmerie nationale). Objectifs : Identifier les plaques des voitures qui entrent et sortent du village (entrée et sortie Conde, Athis, Bouzy, Bisseuil, angle de la rue Bernard, déchetterie, garage guerin, nouvelle boulangerie, place de la mairie et). Un dossier pour 10 caméras a été déposé. Ils s'installent sur l'éclairage public qu'il ne faut donc pas éteindre. C'est de l'enregistrement, personne ne regarde en continu. C'est sauvegardé 15 jours.

Les cambriolages ont lieu plutôt le jour quand les gens sont au travail.

Devant chez Joëlle Moreau, on est obligé d'avancer on ne peut pas bien voir, il faudrait rabaisser les fleurs.

Rue Chassigneux : problème de stationnement

Projet sur la partie basse : kiné, ESL ?

Oui projet pour le cabinet médical à côté des kinés, il y aura aussi les infirmières. S'ils installent là, il faudrait faire un parking sur la parcelle derrière.

La partie, où ils sont actuellement, appartient à Reims Habitat.

Une coiffeuse vient de signer un bail.

Le projet des jeux, de l'aménagement des Hauts de Tours peut faire partie du budget participatif

Jean Michel parle des futurs événements dans les prochaines semaines : Nettoyage des bords de Marne, Champagne Days, Animations autour des Fêtes de Noël

Il y a un sujet qui nous préoccupe c'est le comité des Fêtes.

Prochaine réunion : février pour lancer le budget participatif

Est-ce que certains d'entre vous souhaiteraient être délégués pour faire le lien entre l'équipe municipale et les habitants des quartiers et aussi pour être le porte-parole pour le budget participatif ? Personne ne se propose pour l'instant.

Remerciement de Mr Le maire

Clôture de la séance à 20h15

Eclairage qui ne fonctionne plus depuis janvier entre le 3 et le 5 de la rue de la Maladrie

Les quelques personnes présentes à la fin étaient contentes et trouvaient que cette assemblée de quartier était une bonne idée.